

# COMMUNICATION & MANAGEMENT

## RECHERCHES - PRATIQUES

### APPEL À CONTRIBUTIONS

#### *Numéro thématique*

#### **La médiation numérique dans les territoires : Entre Économie Collaborative et Économie Sociale et Solidaire**

*Numéro codirigé par :*

Claudine Batazzi

MCF – HDR en SIC

-

Samy Guesmi

MCF en Sciences de Gestion

Anne Trescases

MCF en droit

*Coordination du numéro :*

Véronique Anderlini-Pillet

Docteur en SIC/Chargée de cours Université Côte d'Azur

#### **Problématique :**

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et l'essor d'internet ont induit de profondes mutations des modèles industriels à partir des années 2000. Quelques grands phénomènes et innovations technologiques (l'accroissement des débits des connexions, les réseaux mobiles, la multiplication des terminaux...) ont entraîné à la fin de ces mêmes années, une autre vague de transformations massives dans de nombreux secteurs et industries. Ces changements dans un espace caractérisé par des interactions décentralisées (Benkler, 2006) et un abaissement des coûts de transaction et de coordination (Shirky, 2008), ont contribué à ce que l'on nomme couramment l'économie collaborative, et qui se traduit par un passage du régime de la propriété à celui de l'usage (ce qui d'un point de vue juridique a des implications importantes car marquant, dans une certaine mesure, la fin du règne de la propriété classique et l'apparition de nouvelles formes de propriétés, comme, par exemple, l'habitat participatif).

Le passage de la propriété à l'usage n'est également pas sans incidence dans le développement des espaces géographiques. « *La première révolution industrielle a favorisé le développement de centres urbains très denses. Usines et réseaux logistiques devaient s'agglutiner à l'intérieur ou autour des villes où se trouvaient les grandes liaisons*

*ferroviaires (...). Avec la seconde révolution industrielle, la production a migré de ces centres urbains à forte densité aux parcs industriels de banlieue (...). A l'ère de l'économie distribuée et collaborative, de petits centres urbains de 150 000 à 250 000 personnes, entourés d'espaces verts rendus à la nature pourraient bien remplacer les centres villes à forte densité et les banlieues tentaculaires » (Rifkin, 2016, p.141).*

La réflexion s'étend donc aux territoires et aux politiques de développement dont ils sont l'objet. On constate ainsi l'émergence de nouveaux modèles économiques, porteurs de sens dans le développement des territoires. Un écosystème original et diversifié transforme les territoires, au-delà des plateformes numériques, dans le développement de nouvelles manières de se déplacer (covoiturage), de travailler (espaces de coworking, makerspaces), de produire (fablab) et même de distribuer, grâce à la création de nouveaux lieux catalyseurs d'innovations destinés à devenir des centres névralgiques de la vie locale. Et bien que les réflexions engagées dans le développement des territoires ne constituent pas le seul pan de cette vaste problématique, les dynamiques de l'innovation dont certains territoires font preuve, peuvent déjà suggérer des pistes fructueuses de réflexion.

Cet appel pour la revue COMMUNICATION & MANAGEMENT propose d'envisager l'économie collaborative à l'aune des préoccupations environnementales des territoires et d'un modèle économique fondé sur le partage. Dans quelles mesures les médiations numériques peuvent-elles « fondre » et « confondre » l'Économie Collaborative et l'Économie Sociale et Solidaire au cœur d'un nouveau paradigme économique efficient pour le territoire ?

La pléthore des termes avancés pour tenter de représenter ce paradigme, nous renvoie inévitablement à des formes symboliques (utopies, idéologies, mythes...) qui n'excluent pas la complexité des processus à l'œuvre tant du point de vue des fonctionnalités que des représentations sociales et territoriales.

La problématique n'est plus de savoir si le numérique change nos existences, elle est de savoir comment saisir et investir les opportunités qu'il offre. L'économie de partage dont les plateformes numériques ont recréé les modalités coopératives, n'est certes pas nouvelle mais son expression territoriale redessinée par les réseaux numériques, conduit à repenser les territoires à l'aune des préoccupations environnementales et dans une perspective à la fois pragmatique et critique. Par exemple, si des plateformes de partage de type *Ouicar* permettent de mutualiser des voitures entre particuliers au cœur du paradigme de la communauté, la pratique va cependant à l'encontre de la politique de certains pouvoirs publics locaux qui, eux, s'évertuent à déployer des transports collectifs moins polluants (train, vélo, voitures électriques, etc.).

Comment espérer alors dans cette dialectique de l'économique et du social, du collectif et de l'individu, des espaces numérisés et des zones géographiques, une réponse voire une solution par et dans le numérique ? Deux modèles économiques *a priori* opposés peuvent-ils quand même participer, grâce aux médiations numériques, à la création d'un modèle hybride entre Économie Collaborative et Économie Sociale et Solidaire, un modèle qui proviendrait simultanément de l'usage de plates-formes internet, d'un recentrage sur l'intérêt général et d'une gouvernance démocratique et qui participerait *in fine* de la réussite d'un aménagement durable des territoires ?

Ces deux systèmes économiques distincts dans leurs formes et leurs desseins, engendrent pourtant des approches territoriales très différentes. Dans le cas de l'Économie Collaborative, le territoire ne cesse de s'étendre car les barrières géographiques sont brouillées par l'effet de la numérisation. En s'affranchissant des espaces physiques, l'Économie Collaborative rejoint et accentue le phénomène de mondialisation. Plus précisément, l'Économie Collaborative en

facilitant le jeu d'une concurrence pure et parfaite par un appariement de l'offre et de la demande à l'échelle mondiale rendu possible via les plateformes numériques, nierait la notion même de territoire.

A l'opposé, l'Économie Sociale et Solidaire se déploierait au cœur d'un territoire au sein duquel elle s'efforcerait d'augmenter et de concilier les relations économiques et les utilités sociales. Quand l'Économie Collaborative contribuerait à une démocratisation des échanges mondialisés et produirait un effet d'accélérateur et de confusion dans les représentations liées aux espaces géographiques, au contraire l'Économie Sociale et Solidaire s'inscrirait davantage dans la spécificité d'un territoire et viserait à en améliorer par une densification des échanges et des interactions locales, la qualité de vie. C'est cette inscription forte dans le territoire local, qui semble « faire sens » auprès de ceux qui s'appliquent à le développer.

A partir de la logique du coopérativisme de plateforme (Scholtz & Schneider, 2016) et de celle du capitalisme de plateforme (Sundararajan, 2016), comment pouvons-nous envisager que ces concepts en accroissant le potentiel d'innovation de l'Économie Collaborative, puissent faire bénéficier les territoires de sa dynamique en s'imprégnant des valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire ? Peut-on imaginer l'efficacité de modèles d'entreprises telles que *BlablaCar* ou *Airbnb*, qui sans se départir de leur logique capitaliste, s'adjoignent un « supplément d'âme » en participant à la valorisation d'initiatives sociales et solidaires sur le territoire grâce aux médiations numériques ?

L'émergence de communautés locales constitueraient pour les territoires qui le souhaitent et l'encouragent, une formidable opportunité pour produire des richesses économiques, améliorer la qualité de vie des habitants, attirer de nouveaux entrants (touristes, mais aussi de nouveaux travailleurs indépendants), tout en réduisant l'empreinte énergétique et en contribuant à renforcer le lien social autour de valeurs collaboratives.

De multiples perspectives d'investigation sont ainsi ouvertes par la diversité des points de vue disciplinaires : l'anthropologie de la communication pour éclairer les médiations entre les acteurs, l'économie au cœur d'un modèle hybride entre marché et communauté, le marketing dans la prise en compte de l'identité et de l'image des territoires, l'urbanisme dans des approches scientifique, technique et sociale, la sémiologie dans une mise en sens des espaces, le droit avec l'épineuse question de la régulation de cette nouvelle économie et qui se doit d'assurer la protection des acteurs sans pour autant être un frein pour les initiatives innovantes.

Le législateur a commencé à se saisir d'une partie des problèmes soulevés par le développement de cette nouvelle économie aux réalités plurielles (notamment les lois Hamon, Macron, El Khomri). Le droit doit désormais s'appropriier un peu plus ce phénomène inédit pour s'intéresser, sans que la liste soit exhaustive, aux questions de fiscalité, de concurrence, de droit du travail et de protection sociale, d'assurances, de droit commercial, mais également de propriété intellectuelle et de protection des données. Il revient ainsi au droit la lourde tâche de réduire l'insécurité juridique en protégeant ces nouveaux acteurs et leurs utilisateurs, tout en respectant les acteurs traditionnels.

L'enjeu d'une Économie Collaborative ne relèverait pas tant du potentiel numérique intégré à différentes activités, que de l'articulation de ces dernières dans un développement harmonieux et pérenne des territoires, des organisations et des individus.

**Aussi le choix de ce numéro de revue résulte-t-il de la volonté d'entreprendre une lecture des médiations numériques qui font « sens » et « forme » dans les politiques actuelles d'aménagement des territoires et cela à partir d'un nouveau paradigme économique qu'il est possible de situer entre une *économie numérique dite collaborative* et une *économie davantage sociale et solidaire*.**

Sont donc attendues des propositions issues autant de réflexions épistémologiques, de débats théoriques et scientifiques, que d'observations, de descriptions et d'analyses des pratiques de terrain.

### **Bibliographie :**

BATAZZI Claudine, LAUDATI Patrizia. « L'engagement entrepreneurial : mise en forme et en sens des territoires », in *Revue Communication et Organisation*, numéro 50 codirigé par Claudine Batazzi et Patrizia Laudati, Décembre 2016.

BECKOUCHE Pierre. « La révolution numérique est-elle un tournant anthropologique ? », *Le Débat* 2017/1 (n° 193), p. 153-166.

BENABOU Valérie-Laure, ROCHFELD Judith. *À qui profite le clic ? Le partage de la valeur à l'ère numérique*, Collection Corpus, Éditions Odile Jacob, 2015.

BENKLER Yochai. "The Wealth of Networks: How Social Production Transforms Markets and Freedom", Yale University Press, New Haven, Connecticut, 2006.

CORIAT Benjamin (dir.) *Le retour des communs, la crise de l'idéologie propriétaire*, Éditions Les liens qui libèrent, Paris, 2015.

Décret du 2 février 2017 relatif à l'obligation d'information en matière fiscale et de prélèvements sociaux des utilisateurs de plates-formes de mise en relation par voie électronique.

JACQUET Denis, LECLERCQ Grégoire. *Ubérisation, un ennemi qui vous veut du bien ?* Éditions Dunod, Paris, 2016.

JOURDAIN Loïc, LECLERC Michel, MILLERAND Arthur. *Économie collaborative & droit*. Les clés pour comprendre, Éditions Fyp, 2016.

LIEFOOGHE Christine. « L'économie de la connaissance et de la créativité : une nouvelle donne pour le système productif français », *L'Information géographique*, 2014/4 (Vol.78), p.48-68.

Loi El Khomri du 9 août 2016.

Loi pour une république numérique du 7 octobre 2016.

MARCHAL Hervé, STÉBÉ Jean-Marc. La communication inhérente à la nouvelle condition urbaine. *Questions de communication* [En ligne], n°25, 2014.

MARTIAL-BRAZ Nathalie, ZOLYNSKI Célia (sous la direction de). *La gratuité, un concept aux frontières de l'économie et du droit*. Droit & Économie, LGDJ, 2013.

MILLAND Arthur, JOURDAIN Loïc, LECLERC Michel. *Économie collaborative et droit : les clés pour comprendre*. Éditions Fyp, 2016.

PAULRÉ Bernard. L'innovation dans les sociétés contemporaines. Mises en perspective, *Quaderni* [En ligne], 91 | automne 2016. URL : <http://quaderni.revues.org/1006>

Rapport Mettling. Septembre 2015.

Rapport Terrasse. Février 2016.

REBER Bernard. Humanités numériques responsables. *Terminal* [En ligne], 119 | 2016. URL : <http://terminal.revues.org/1575> ; DOI : 10.4000/terminal.1575

Repenser la propriété, *Revue Internationale de Droit Économique*, 2014/3.

RIFKIN Jérémy. *La nouvelle société du coût marginal zéro*, collection Babel, Éditions Actes Sud, 2016.

SCHOLZ Trebor, SCHNEIDER Nathan. *Ours to Hack and to Own. The Rise of Platform Cooperativism, a New Vision for the Future of Work and a Fairer Internet*, OR Books, 2016.

SHIRKY Clay. *Here Comes Everybody: The Power of Organizing Without Organizations*, Penguin Press, 2008.

SUNDARARAJAN Arun. *The Sharing Economy. The End of Employment and the Rise of Crowd-Based Capitalism*, MIT Press, Cambridge, Massachusetts, 2016.

FLORIDA Richard. *The Rise Of The Creative Class: And How It's Transforming Work, Leisure, Community And Everyday Life*, Basic Books, 2002.

TIROLE Jean. *Économie du bien commun*, Éditions PUF, 2016.

### Calendrier prévisionnel

- Avril 2017 : publication de l'appel à contributions
- 30 juin 2017 : limite de réception des propositions
- 15 août 2017 : retour aux auteurs des avis du comité scientifique
- 15 octobre 2017 : limite de remise des premières versions de la part des auteurs
- 30 novembre 2017 : recommandations aux auteurs
- 31 décembre 2017 : limite de remise des articles définitifs
- 31 janvier 2018 : décision définitive de publication
- Mars 2018 : sortie (prévisionnelle) du numéro

Il est demandé aux auteurs intéressés par le thématique du numéro de bien vouloir faire part de leur intention, en transmettant, au plus tard **le 30 juin 2017**, une proposition de communication dans les modalités présentées ci-dessous et **simultanément aux deux adresses suivantes** :

[batazzi@unice.fr](mailto:batazzi@unice.fr)

[vpillet@unice.fr](mailto:vpillet@unice.fr)

La **proposition de communication** sera adressée en fichier attaché (nom du fichier : nom de l'auteur/formats.rtf ou.doc), contenant une présentation synthétique de l'article (*problématique, méthodologie, terrain, résultats*) de **10 000 à 12 000 signes** (*espaces non compris*).

Une brève biographie du (des) auteur(s), (titres scientifiques, domaines de recherche, section de rattachement) sera ajoutée.

Les propositions retenues feront l'objet d'une seconde évaluation réalisée sur la base des articles définitifs de **35 000 à 50 000 signes** (*espaces non compris*).

L'évaluation sera assurée de manière anonyme par au moins deux lecteurs du comité scientifique.